## **L’ANDANCOISE – 04 NOVEMBRE 2018**

## **REGLEMENT**

|  |
| --- |
| 1. L’association « AEP ECOLE NOTRE DAME » organise le samedi 04 novembre 2018 une course à pied, une randonnée et des courses enfants sur les chemins des communes de Andance, Talencieux et Saint Etienne de Valoux.**Les départs seront donnés du Gymnase / salle des sports d’Andance, Place Maxime Chantier, au centre du village d’ANDANCE.**Le point de départ sera matérialisé par une grande arche visible. |
| Les formats proposés sont les suivants : |
|  - 15 km / 500 d+ de juniors (nés en 2000 et 2001) à masters (vétérans) départ 09h30 - 7 km / 250 d+ de cadets (nés en 2002 et 2003) à masters (vétérans) départ 09h30 |
|  - 1,5 km poussins nés en 2008 et 2009\* |
|  - 750 m éveil athlétique nés entre 2010 et 2012\* |
| \*pour les courses enfants départ à partir de 11h30 - randonnées (de 7 à 15 km) inscriptions et départ jusqu’à 10H max |
|  |
| 2. L’épreuve est ouverte aux licenciés FFA ou non licenciés. |
| Tout Athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication |
| à la pratique de la course à pied, datant de moins d’un an à la date de la course.  |
| Les licenciés d’un autre sport que l’athlétisme tel que le foot, basket, rugby, |
| judo, tennis, etc…. doivent également fournir un certificat médical. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire en plus du certificat médical. |
| 3. Retrait des dossards : Les dossards sont à retirer au centre du village *(attente confirmation mairie pour Gymnase)* ou à l’école Notre Dame de 07H00 à 09h00 pour les courses de 7 et 15 km et de 07h00 à 11H00 pour les courses enfants. |
| En cas de dossier incomplet ou document justificatif manquant, le participant ne pourra prendre le départ de la course.  |
|  |
| 4. Dotations / Récompenses :Pas de dotation financière sur L’ANDANCOISE.Lots et produits régionaux. |
| Seront récompensés : les 3 premiers du classement scratch ainsi que le premier de chaque catégorie (avec une distinction par sexe et de V1 à V4 pour la catégorie vétérans) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Catégories** | **Codes** | **Ages** |  |
| Vétérans | VE | 40 ans et plus |  |
| Seniors | SE | De 23 à 39 ans |  |
| Espoirs | ES | De 20 à 22 ans |  |
| Juniors | JU | De 18 à 19 ans |  |
| Cadets | CA | De 16 à 17 ans |  |

 |
| La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.En cas d’absence, les prix sont acquis par l’organisation.**« La grimpette » by Lafuma Mobilier** : Segment chronométré sur portion ascendante. Le meilleur chrono sur le segment sera récompensé.Le segment est situé uniquement sur le parcours de 15 km. Il sera délimité par deux tapis de chronométrage (un au début et un à la fin du segment).Les temps seront affichés sur un écran par notre chronométreur à l’arrivée.L’organisation ne pratique pas le cumul des récompenses, les récompensés du scratch ou des catégories ne pourront prétendre au gain de ce défi.**Tombola :** il sera procédé à une tombola au moment des podiums et remise des prix. Un dossard sera tiré au sort parmi les dossards des 2 parcours.Le gagnant repartira avec un Drône offert par notre partenaire King Jouet Salaise-sur-Sanne. |
| 5. Inscription :Il est possible de s’inscrire par internet sur le site chronospheres.fr avant le 04 novembre 2018 ou sur place le jour de la course entre 07h00 à 09h00 (11H pour les courses enfants). |
| Pour le bon déroulement de cette journée, merci de respecter ces horaires. |
| 6. Tarif de l’inscription :- Parcours du 15 km D+500m : 14 €uros* un lot OFFERT pour les 200 premiers inscrits sur chronosphères.com

- Randonnée libre (7 à 15 km, jusqu’à 500 d+) : 6 €uros* Ravitaillements sur les parcours et à l’arrivée

- Parcours enfants : GRATUIT* Récompense offerte à l’arrivée pour tous les enfants
 |
| Inscriptions en ligne sur le site internet de notre partenaire [www.chronospheres.fr](http://www.chronospheres.fr), ou sur place le jour de la course. |
|  |
| 7. Sécurité / Secours : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par les secouristes de la CROIX ROUGE.10 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l’aire de départ pour prendre connaissances des dernières consignes de course.8. Matériel Obligatoire :port d’une réserve d’eau est fortement conseillé sur les parcours de 7km, 15km ET sur les randonnées. |
| 9. Ravitaillements : Deux ravitaillements liquide et/ou solide sont prévus sur le parcours de 15km et sera commun avec le ravitaillement de la randonnée.1 ravitaillement liquide et solide sera prévu sur le parcours de 7 kilomètres également commun avec le ravitaillement de la randonnée. |
| Un ravitaillement solide et liquide est également prévu à l’arrivée. |
|  |
| 10. Abandon : En cas d’abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l’épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l’arrivée. |
| Les coordonnées du directeur de course et de son suppléant seront affichées au retrait des dossards.  |
|  |
| 11. Désistement : En cas de désistement avant le jour de la course, fournir un certificat médical aux contacts indiqués sur le site de Chronosphères.com. |
| Il n’y aura pas de remboursement possible sur place en raison des frais déjà engagés par l’organisation. |
| 12. Chronométrage / classement : Chronométrage effectué par système de Puces par la société Chronosphères.Toute puce non rendue à la fin de la course sera facturée 10 euros.Il sera établi un classement toutes catégories confondues (scratch) et un classement par catégorie. Pour le bon déroulement du classement, les concurrents devront apporter leurs épingles afin d’accrocher leur dossard à puce. |
| 13. Tout litige sera réglé par le comité d’organisation. |
| 14. En cas d’intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier les |
| itinéraires, l’horaire ou d’annuler l’évènement dans un souci de sécurité. |
| 15. Assurance : Les organisateurs (adhérents ou bénévoles) sont couverts par une assurance responsabilité civile.Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l’égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.La Responsabilité de l’organisation sera par ailleurs dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (comportement anti-sportif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course. |
| 16. Les droits à l’image : Les concurrents, de par leur participation à l'ANDANCOISE autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les média et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaitre. |
| 17. Le règlement : La participation au L'ANDANCOISE implique la connaissance et l’acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours. |
| 18. Environnement : Préservons l'environnement : une brigade verte assurera le nettoyage du parcours le lendemain de la course. Néanmoins, tout jet de détritus manifeste sera sanctionné par une disqualification pure et simple de la course.**L’inscription à la course vaut acceptation de l’ensemble de ses règles.** |